

Décembre
2020

L'écho du gros chêne

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Informations municipales
- Etat Civil
- Information Locale
- Vie scolaire
- Communiqués
- Divers



Mot du Maire

L'année 2020 vient de se terminer. Qui ne pourra se souvenir de celle-ci ? L'arrivée de ce nouveau virus a déclenché une "guerre" sanitaire que nous n'arrivons pas à vaincre.

Confinement, confinés...qui aurait imaginé ?

Nous avons dû apprendre à vivre différemment et ce n'est pas fini. J'aurai une pensée pour les commerces, les établissements qui ont été ou sont encore fermés, celles et ceux qui ont perdu leur travail, qui ont été touchés par cette maladie.

Continuons de soutenir le personnel hospitalier, soyons solidaires les uns envers les autres afin de mieux traverser cette période difficile. Le contexte sanitaire ne nous permettra pas d'organiser la cérémonie des vœux ni le repas du CCAS.

Restons forts, solidaires, optimistes afin de mieux vivre cette nouvelle année.

L'équipe municipale, le personnel communal et moi-même vous adressons tous nos meilleurs vœux de bonheur et santé à vous et à vos proches pour cette nouvelle année 2021.

Information Municipale

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2020 :

Etaient présents : Dominique PERCHE, Claude LAYEC, Véronique LE BIDEAU, Mathieu FAVREL, Pierrick CARFANTAN, Yves VALLEE, Rodolphe GROUAZEL, Yannick DOUZAMY, Eliane VITRAT, Anne CIVEL, Francis GROUAZEL, Loïc EUDES, Louis-Claude GICQUEL, Emmanuel CAMPION.

Était absent : Régis JEGU.

Secrétaire de séance : Claude LAYEC.

Les règles de confinement ont limité les réunions en présentiel. Toutefois, les membres du Conseil Municipal ont travaillé sur divers sujets et une réunion s'est tenue en mairie le 1^{er} décembre 2020, portant notamment sur des projets importants de réfection de voiries et sur l'aménagement du centre bourg (projet envisagé depuis quelques années).

Aménagements du centre bourg :

Afin de garder une cohérence entre les différentes étapes de ce projet pluriannuel, le cabinet Nicolas a été retenu, et les premiers jalons suivants ont été approuvés :

-Cimetière : le conseil a validé de lui confier la totalité des missions (du lever topographique jusqu'à la réception des opérations) pour 9 400 € H.T. ;

-Lotissements des Fresches et Douetel : le conseil a validé de lui confier la totalité des missions (du lever topographique jusqu'à la réception des opérations) pour 9 600 € H.T. ;

-Le bourg : le conseil a validé le lever topographique et l'avant projet uniquement, pour un montant de 8 200 € H.T..

Voirie :

Les travaux de voiries suivants ont été entérinés :

Route de la Mare au Loup au Clos Heurtault ; route du Clos Heurtault à la Mare ; la Ville es Loing ; la Ville Péan ; le Plessis, RD 16 le Lin.

Le montant de l'ensemble de ces travaux (38 148,10 €) dépassant l'enveloppe annuelle 2021 (pour mémoire 22 430,30 €), la différence sera retenue sur l'enveloppe 2022.

Etat civil

Décès :

Mme Marie LEMOINE domiciliée le bourg est décédée le 7 décembre 2020 à Dinan à l'âge de 92 ans.

Nous présentons nos sincères condoléances à toute la famille.

Informations Locales

Information du CCAS

Les personnes âgées de 70 ans et plus, sont habituellement conviées au repas annuel offert par la commune. Compte tenu de la situation sanitaire, ce repas ne pourra avoir lieu.

Pour cette raison, à titre exceptionnel, des colis leur seront distribués à domicile courant janvier 2021.

Du soleil sur Ruca

Une centrale solaire photovoltaïque au sol doit voir le jour en 2022, sur le site de l'ancien centre d'enfouissement technique située au sud de la commune au lieu-dit Camillau.

La conception initiale de ce projet date d'une dizaine d'années et a été mis en sommeil jusqu'en 2018. Une enquête publique a permis aux habitants de Ruca de prendre connaissance de ce projet en Mairie en 2019 et de produire toutes remarques à ce sujet.

Ce projet, porté par la société IEL, la SEM énergies 22 et Kerval Centre Armor a été lauréat de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie de février 2020. Les travaux débuteront en 2021 et sa mise en service est prévue pour avril 2022.

Les 10 200 panneaux d'une puissance de 4,2 MWc délivreront sur le réseau une production d'environ 4 565 000 kWh par an soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique, chauffage inclus, d'environ 1 300 personnes.

Un beau projet d'énergies renouvelables qui ne prendra pas la place de terres à vocation agricole et qui apportera des retombées économiques fiscales pour notre commune.

Vos numéros d'habitation

La plupart des Rucassiens a reçu en fin d'année 2020 le numéro de rue utile pour la distribution du courrier, les services d'urgences et les livraisons. Nous sommes toujours dans l'attente des numéros manquants.

Si vous avez des difficultés à le poser, n'hésitez pas à demander l'aide de nos services techniques.

Centre de dépistage COVID-19

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 15h
et le samedi de 10h à 12h

Salle des terre-neuvas
33 rue Saint Pierre
22550 Matignon

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

Vie Scolaire

Le contexte sanitaire actuel n'a pas permis la tenue du traditionnel arbre de Noël des enfants des écoles Camart Bellec.

Cet évènement a toutefois été marqué dans chaque classe par la remise d'un cadeau offert par les deux municipalités et un goûter offert par l'APE.



Recensement

Il est rappelé que les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser en mairie (munis du livret de famille). Outre l'inscription sur les listes électorales, cette démarche conditionne aussi l'inscription à la Journée Défense et Citoyenneté, qui est obligatoire pour se présenter à tout examen officiel (BAC, permis de conduire...).

Communiqués

Information MSA d'Armorique

Victime d'un accident causé par tiers ? Pensez à le signaler à votre MSA

Bonjour,

Accident de la circulation, erreur médicale, accident scolaire, coups et blessures volontaires... Dans son quotidien, tout un chacun peut, un jour ou l'autre, être victime d'un accident causé par tiers. Ces cas d'accident sont en effet multiples et peuvent être le fait d'un particulier ou d'une entreprise.

Pourquoi faut-il le signaler et à qui ?

Dans le cas d'un accident causé par un tiers, c'est la personne ou l'entreprise qui en est à l'origine qui est considérée comme responsable. Par conséquent, c'est elle ou son assureur qui prend en charge l'indemnisation. C'est pourquoi, la MSA d'Armorique rappelle à ses assurés qu'il est important qu'ils lui signalent leur accident. Ils bénéficieront d'une meilleure prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie, voire, d'une réparation de préjudices personnels.



Cette démarche est également plus juste et citoyenne. Elle permet à la MSA d'engager un recours afin de se faire rembourser, par le responsable de l'accident ou son assureur, les dépenses d'assurance maladie qu'elle aura engagées. C'est donc contribuer à la bonne gestion et à la sauvegarde du système de santé.

Quels sont les délais ?

Vous pouvez signaler tout accident, y compris un accident ayant eu lieu plusieurs mois voire plusieurs années auparavant. Pour en savoir plus sur le recours contre tiers ou signaler un accident à l'aide du formulaire disponible en téléchargement, rendez-vous sur armorique.msa.fr rubrique *Particulier/Santé/Accident, maladie, invalidité*.

La MSA d'Armorique



Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ?

Vous vous êtes déjà dit :

- Je veux **travailler** mais je n'arrive pas à appeler les entreprises, à obtenir un RDV
- Je ne sais pas quoi mettre dans mon **CV**, ma **lettre de motivation**
- Des choses me passionnent dans la vie mais je ne sais pas si je peux en faire un **métier**
- Cette **formation** a l'air géniale mais je n'ai pas les moyens de la payer
- J'ai besoin d'un **permis** pour aller travailler, mais il faut que je travaille pour payer mon permis, comment faire ?
- Je voudrais **m'engager** dans une association et aider les autres
- Je me pose des questions sur ma **santé** mais je ne sais pas à qui en parler
- Il paraît que je peux avoir une aide pour mon **logement**
- J'aimerais être **autonome** au plus vite
- Je **m'ennuie** et j'aimerais rencontrer d'autres jeunes

A La Mission Locale, on répond à toutes ces questions et bien d'autres encore !



Votre conseiller vous accueille sur RDV, pour un entretien individuel :

- **A Dinan** au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin),
- **Sur un point de permanence** proche de chez vous : Beaussais sur Mer, Broons, Caulnes, Evran, Plancoët, Plélan le Petit, Matignon, St Cast le Guildo

Mais aussi :

- **Des ateliers** chaque jeudi matin, sans RDV : apprentissage, intérim, partir à l'étranger...
- **Un espace d'appui CV, lettre de motivation, démarches numériques...** avec accès libre ordinateurs, téléphone, WIFI
- **Des stages** en entreprise, des **offres d'emploi, d'apprentissage**
- **Des rencontres avec des employeurs** : entretiens, visites d'entreprise, parrainage, forums...
- **La Garantie Jeunes** : un accompagnement renforcé vers l'emploi avec des mises en situation professionnelle et une allocation mensuelle jusqu'à 497 €
- Un appui à la recherche d'une mission de **Service Civique** ou à la création de celle-ci selon vos envies
- **Des coups de pouce financiers** pour votre projet : permis, logement, santé...
- Des projets pour rencontrer d'autres jeunes et faire entendre votre voix : **webradio RadioActif**, vidéos métiers **PIMP ton CV...**

Contactez-nous !

- Au 02.96.85.32.67
- www.ml-paysdedinan.fr
- sur nos réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter, Youtube
- www.soundcloud.com/radioactif-dinan

Cours d'eau, réglementation et bonnes pratiques : petits rappels

La cartographie nationale des cours d'eau

Sur instruction du ministère de l'Ecologie, de la DDTM des Côtes d'Armor et du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye, la Commune de Ruca a établi un inventaire exhaustif des cours d'eau sur son territoire et l'a validé en 2016. Il est depuis le 1^{er} Janvier 2020 la référence pour l'application des réglementations concernant les cours d'eau.

La cartographie complète des cours d'eau est disponible sur le site internet de la DDTM des côtes d'Armor.

L'entretien des cours d'eau

Le propriétaire est tenu de réaliser ou faire réaliser un entretien courant si un/des cours d'eau coule(nt) en bordure ou au sein de sa propriété. Cet entretien a pour objet principal la gestion des embâcles et de la végétation présente le long des cours d'eau. Il s'agit d'un entretien raisonné permettant l'écoulement naturel des eaux, sans affecter son profil afin de contribuer au bon fonctionnement écologique du ruisseau :

- Entretien la végétation des rives sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges ;
- Enlever les embâcles les plus gênants tels que les branches et troncs d'arbre qui entravent la circulation naturelle de l'eau ;
- Faucher et tailler éventuellement les végétaux se développant dans le lit du cours d'eau.

Toute autre intervention, au-delà de l'entretien courant, peut être soumise à une procédure administrative préalable. Ainsi, avant toute opération de curage, busage, ou aménagement des berges d'un ruisseau par exemple, il est conseillé de s'entretenir avec la DDTM ou le technicien milieux aquatiques de Dinan Agglomération (cf coordonnées dans l'encadré ci-dessous).

Les pratiques agricoles

Plusieurs réglementations agricoles font référence aux cours d'eau, notamment les Bonnes Pratiques Agricoles et Environnementales (BCAE) de la PAC et la Directive Nitrates.

Les trois grandes conséquences de la présence d'un cours d'eau sont les suivantes :

- Installer une bande enherbée le long du cours d'eau : Une bande enherbée ou boisée de 5 mètres minimum doit être installée en bordure de tous les cours d'eau classés dans la cartographie nationale (voir rubrique « *cartographie nationale des cours d'eau* » ci-dessus).
- Respecter les distances d'épandage :
 - Pour les engrais minéraux, ils doivent être épandus à plus de 5m de la berge des cours d'eau.
 - Pour les engrais organiques, ils doivent être épandus à plus de 10m de la berge des cours d'eau si une bande enherbée ou boisée de 10m est installée. Dans le cas où cette bande n'est que de 5m, les fertilisants azotés organiques doivent être épandus à plus de 35m de la berge des cours d'eau. Enfin, pour une parcelle avec une pente supérieure à 7% et en l'absence d'un talus perpendiculaire à la pente en contrebas, les lisiers et purins doivent être épandus à plus de 100 mètres de la berge des cours d'eau.
- Protéger le cours d'eau du piétinement par le bétail : Que ce soit pour le traverser ou s'y abreuver directement, l'accès libre du bétail au cours d'eau est interdit.

Pour toute information relative aux milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) sur le territoire de Ruca, vous pouvez vous adresser au technicien milieux aquatiques de Dinan Agglomération en charge du bassin versant de la Baie de la Fresnaye :
Simon MAIGNAN / 02-96-41-15-11 / s.maignan@dinan-agglomeration.fr

Divers

APPEL AU CIVISME

Pour le bien de tous, et par respect des efforts des autres, il est demandé de ne pas renouveler de tels exemples de manque de savoir vivre :



Déploiement de la fibre optique

Dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit, l'entreprise Axione est chargée du déploiement en fibre optique sur Ruca. Elle nous informe qu'un Contrôle Terrain aura lieu afin de vérifier :

- si l'adduction indiquée dans le Projet est identique au terrain (généralement identique à celle du cuivre),
- que tous les sites (Logements ...) vus sur le terrain soient bien pris en compte dans notre Projet,
- l'utilisation des appuis Orange (Poteaux FT),
- si l'élagage est nécessaire pour le Tirage du Cable FTTH,
- les contraintes techniques afin de les anticipés en phase travaux,
- la visibilité de la chambre Télécom (sous enrobé).

MAIRIE DE RUCA

Heures d'ouverture de la mairie au public.
Tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h

Le BOURG

22550 RUCA

Téléphone :
02 96 83 71 04

Télécopie :
02 96 83 71 04

Adresse Électronique :
mairie.ruca@wanadoo.fr

Nous sommes sur le Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :
ruca.infos.blog.free.fr

L'écho du gros Chêne

Responsable :

Dominique PERCHE

Equipe de Rédaction :

Véronique LE BIDEAU
Eliane VITRAT
Anne CIVEL
Loïc EUDES